



## Formulaire de promesse de don au CFA de l'université Rennes 2 Campagne 2024

*Depuis le 1er janvier 2020, les CFA ne peuvent plus recevoir de versements directs de taxe d'apprentissage, mais ils peuvent bénéficier de **dons en nature**, sous forme d'équipements et de matériels.*

Notre entreprise a choisi de faire un don au CFA de votre établissement pour se libérer du solde de 13% du produit de sa taxe d'apprentissage.

\*Les équipements et matériels donnés doivent être conformes aux besoins des formations dispensées.

Il peut s'agir :

- ✓ de produits de votre stock,
- ✓ de produits achetés spécifiquement pour en faire don au CFA,
- ✓ de produits d'occasion.

💡 Les besoins peuvent être différents d'un CFA à un autre, il est préférable de **contacter directement notre CFA pour identifier les besoins** et transmettre votre promesse de don : [sfca-alternance@univ-rennes2.fr](mailto:sfca-alternance@univ-rennes2.fr)

**Identité de l'entreprise :**

Raison sociale :

SIRET :

UAI :

CCN :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Quel matériel(s) ou équipement(s) envisagez-vous de donner ? :

Identité de l'université Rennes 2 :

Raison sociale : Université Rennes 2

SIRET : 19350937900015

UAI : 0350937D

CCN : 2270

Adresse : Campus Villejean - Place du Recteur Henri le Moal

Code postal : 35043

Ville : Rennes